



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du 09 janvier 2024 :

Présents : Hubert GROUILLER (Président), Pierre BOISSON, André CHENE, Christian MARCE, Michel GIRARD, Jean-Claude VINCENT, Roger AYMARD.

Assistent : FRADIN Manon (Responsable Juridique) et BLAIN Mathieu (Juriste en contrat d'apprentissage).

AUDITION DU 09 JANVIER 2024

DOSSIER N°19R : Appel de l'A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE en date du 20 novembre 2023 contre une décision prise par la Commission d'Appel du District de Lyon et du Rhône lors de sa réunion en date du 13 novembre 2023 confirmant la décision de la Commission départementale du Statut de l'Arbitrage, ayant déclaré M. GHOUJI Mohamed, arbitre indépendant pendant quatre ans.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision rendue par la Commission d'Appel du District de Lyon et du Rhône lors de sa réunion du 13 novembre 2023.
- Met les frais d'appel issus de la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.



Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du 09 janvier 2024 :

Présents : Hubert GROUILLER (Président), Pierre BOISSON, André CHENE, Christian MARCE, Michel GIRARD, Jean-Claude VINCENT, Roger AYMARD.

Assistent : FRADIN Manon (Responsable Juridique) et BLAIN Mathieu (Juriste en contrat d'apprentissage).

AUDITION DU 09 JANVIER 2024

DOSSIER N°18R : Appel du VENISSIEUX F.C. en date du 30 novembre 2023 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion en date du 20 novembre 2023 ayant décidé de lui donner la rencontre perdue par pénalité.
Rencontre : VENISSIEUX F.C. / F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER (Seniors R1 Futsal du 14 octobre 2023).

La Commission Régionale d'Appel,

- **Met le dossier en délibéré.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

